

Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires pour la commune d'Auxon-Dessus

Rapporteur : M. Le Président

Suite à un recensement complémentaire effectué en 2003 et approuvé par arrêté ministériel en date du 31 décembre 2003, la population municipale de la commune d'Auxon-Dessus est passée de 740 habitants à 1001 habitants (et de 757 à 1018 habitants en ce qui concerne la population totale).

L'article 4 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon prévoit que le nombre de délégués par commune est fixé en fonction de l'importance démographique de la commune ; les communes dont la population municipale totale est égale ou supérieure à 1000 habitants, disposent de deux délégués.

Cet article précise enfin que « toute modification du nombre de délégués résultant de la variation de la population d'une commune intervenant à la faveur d'un recensement complémentaire sera prise en compte dès lors que la commune produira un document de l'INSEE attestant de la variation de la population ».

Jusqu'à présent, la commune d'Auxon-Dessus était représentée par M. Michel BITTARD, délégué titulaire, et M. Serge RUTKOWSKI, délégué suppléant.

Par délibération en date du 19 juillet 2004, la commune d'Auxon-Dessus a désigné les personnes suivantes pour la représenter à la C.A.G.B. :

Délégués titulaires : MM. Michel BITTARD et Serge RUTKOWSKI

Délégués suppléants : MM. Hubert EUVRARD et Claude ROUGET

Le Conseil de Communauté installe :

- **M. Serge RUTKOWSKI** comme délégué titulaire
- **M. Claude ROUGET**, comme délégué suppléant de **M. Serge RUTKOWSKI**
- **M. Hubert EUVRARD**, comme délégué suppléant de **M. Michel BITTARD**

M. Michel BITTARD siègera à la commission politique de la ville et **M. Serge RUTKOWSKI** siègera à la commission finances et personnel.

Pour extrait conforme,

Le Président